

Intendance  
Dossier suivi par :  
Christelle Cassan

**ACCORD CADRE MULTI ET MONO ATTRIBUTAIRE DE  
PRESTATIONS DE SERVICE  
VOYAGES ET SORTIES SCOLAIRES**

Téléphone  
05 34 66 69 40  
Fax  
05 34 66 69 58  
Mél.  
0310028m-gest@ac-  
toulouse.fr

36 Avenue de Sorèze  
31250 REVEL

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

Procédure de consultation en procédure adaptée  
En application de l'article L 2123-1 et R2131-12 et suivant du code des marchés  
publics du 01/04/2019

**Date limite de remise des plis : le 26 juin 2019 à 12h00**

N° de marché CVA-FS-2019-01

Le présent document (règlement de la consultation et Cahier des clauses particulières) comporte 14 pages.

**SOMMAIRE**

|   |    |
|---|----|
| <b>A. IDENTIFIANTS</b> .....  | 3  |
| 1. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché ..... | 3  |
| 2. Candidat-le titulaire (à renseigner par le candidat) .....                     | 3  |
| <b>B. REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RDC)</b> .....                                | 4  |
| 1. Objet de l'accord cadre .....  | 4  |
| 2. Délai de Validité des offres .....   | 5  |
| 3. Variantes et options .....   | 5  |
| 4. Négociation .....  | 5  |
| 5. Contenu des plis .....   | 5  |
| 6. Critères d'attribution du présent accord-cadre .....                           | 8  |
| 7. Analyse des offres .....   | 8  |
| 8. Date de remise des offres et modalités de dépôt .....                          | 9  |
| 10. Modalités d'obtention des renseignements complémentaires .....                | 9  |
| <b>C. PROJETS DE SEJOUR</b> .....   | 9  |
| Lot n° 1- SEJOUR CULTUREL en Croatie .....  | 9  |
| Lot n°2 : Séjour linguistique en Irlande – DUBLIN .....                           | 11 |
| Lot n° 3 : Séjour linguistique en Allemagne .....                                 | 12 |
| Lot n° 4 : Séjour au ski .....  | 13 |
| Lot n°5 : Transport pour aller au ski (station Pyrénées Ariégeoises) .....        | 15 |
| <b>E. EXECUTION DU MARCHE</b> .....   | 16 |
| 1. Contenu de la prestation .....   | 16 |
| 2. Définition du prix .....   | 17 |
| 3. Acomptes .....   | 17 |
| 4. Paiement des factures .....  | 17 |
| 5. Litiges .....  | 18 |



3/18

**A. IDENTIFIANTS**

**1. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché**

**Collège Vincent Auriol**

36 avenue de Sorèze

31250 REVEL

Téléphone : 05 34 66 69 40 et fax :

Mail : [0310028m-gest@ac-toulouse.fr](mailto:0310028m-gest@ac-toulouse.fr)

**Pouvoir adjudicateur :**

Collège Vincent Auriol représenté par Monsieur Fabrice de Barros, Proviseur.

**2. Candidat-le titulaire (à renseigner par le candidat)**

Nom et Prénom : .....

Agissant pour son propre compte  pour le compte de la société

Adresse du siège social : .....

Téléphone : .....

Compte à créditer (nom de la banque ) : .....

**IBAN :**

**BIC :**



4/18

## B. REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RDC)

### 1. Objet de l'accord cadre

#### 1-1- Objet

La présente consultation a pour objet la conclusion d'un **accord-cadre** ordinaire mono-attributaire :

- **avec des stipulations contractuelles fixes** qui donnera lieu à l'établissement de bons de commandes dans les **conditions fixées à l'article L2125 du code des marchés publics et les articles R262-1 à R262-6** du code des marchés publics, afin de réaliser des voyages et sorties scolaires de Janvier à juin 2020 et nécessitant la réalisation de prestations s'inscrivant dans un projet homogène.

Le marché est alloti. Les prestations sont réparties en 2 lots pouvant l'objet chacun d'un marché distinct comme suit :

#### 1-2- Allotissement

La consultation comprend 2 lots intitulés respectivement :

**Lot n° 1 : « Séjour en Croatie » - Accord-cadre à bon de commande**

**Lot n°2 : « Séjour en Irlande » - Accord cadre à bon de commande**

**Lot n° 3 : « séjour en Allemagne » - Accord cadre à bon de commande**

#### 1-3-Volume indicatif

Compte tenu des remises en concurrence et des choix pédagogiques (choix pouvant être remis en question chaque année), le pouvoir adjudicateur ne peut s'engager sur un minimum et un maximum.

A titre indicatif, sans que ces données n'engagent le pouvoir adjudicateur, les besoins sont estimés au maximum à un voyage par lot, au minimum à aucun:

#### 1-4- Nombre de titulaires d'un accord-cadre

Le niveau d'attribution est le lot afin de faciliter l'accès des PME à la commande publique. Ainsi les candidats ne sont pas tenus de répondre à l'ensemble des lots. Les fournisseurs faisant une proposition pour plusieurs lots sont avisés qu'ils peuvent n'être retenus éventuellement que pour l'un des lots.



5/18

## 2. Délai de Validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent-vingt jours) à compter de la date limite de réception des offres.

## 3. Variantes et options

Les candidats sont autorisés à formuler une ou des variantes si le cahier des charges qui leur est soumis leur paraît comporter des points à améliorer.

Une variante n'a pas vocation à remettre en cause le déroulement projeté du voyage, ni son contenu pédagogique.

**Les variantes seront présentées comme l'offre principale, de manière séparée et distincte.**

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'introduire, dans le cahier des charges du projet de voyage, une option qui fera l'objet d'une étude complémentaire à la remise de l'offre.

## 4. Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité conformément à l'article R2123-5 du code des marchés de pouvoir négocier sans que cela ne soit obligatoire.

## 5. Contenu des plis

Les documents constitutifs de l'accord cadre sont :

- **Un mémoire technique** dans lequel le candidat apportera la preuve de son savoir-faire, de ses capacités et de ses compétences. La rédaction de ce document est laissée à l'appréciation du candidat ; il mentionnera des références de prestations attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate comme :
  - **les sous-traitants habituels** avec lesquels il travaille, et éventuellement leurs qualifications respectives,
  - **liste des établissements scolaires**
  - les **moyens de communication d'informations aux familles.**
  - Les **certifications de qualité-éventuelles,**
  - **Les types d'Hébergement(s)** proposé(s).
  - La **configuration des bus** (Obligation d'avoir des toilettes dans les bus, préciser si il y a de la vidéo etc)



6/18

- La **qualité de la restauration proposée** (notamment pour les paniers repas et type de restaurant). Si Repas froids proposés préciser les modalités éventuelles de transport de ces repas et leur composition.
  - Prestations accessoires ou optionnelles s'il y en a avec leur prix séparé (assurance annulation, rapatriement pour le groupe)
- **Les agréments du Ministère du Tourisme et habilitations à vendre des voyages à un public scolaire** (Ministère Jeunesse et Sports, Education Nationale) ;
- Les pièces à fournir impérativement sont :**
- La licence de l'agent de voyage candidat (IATA);  
Le n° d'immatriculation Atout France ;  
L'agrément de tourisme s'il s'agit d'une association (arrêté ou licence) ;  
L'habilitation ministérielle pour les transporteurs utilisés directement ou/et en sous-traitance.
- Les candidats retenus s'engagent à communiquer au Pouvoir Adjudicateur, toute modification intervenant sur ces habilitations en cours de contrat.
- **Si le candidat est en redressement judiciaire**, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- **Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise et les capacités professionnelles et techniques** tels que prévus aux articles 50 à 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et par l'arrêté du 29/03/2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics.
- **Le numéro d'inscription au répertoire national des entreprises**
- **Le présent document** appelé « accord-cadre mono-attributaire de prestations de service/voyages et sorties scolaires », signé et complété avec le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire annexé valant acte d'engagement. Chaque soumissionnaire devra étudier avec attention les projets de voyage page 9 afin d'établir un devis détaillé. Ce devis n'exclut pas **l'obligation, sous peine de voir l'offre rejetée** de remplir le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire joint et valant également acte d'engagement.

Tous les **documents sont rédigés en français** ; toutes les sommes sont exprimées en **euros** et **TTC**, conformément à la loi n° 94.665 du 04 août 1994.



**Le présent accord respecte le CCAG** applicable aux marchés publics de fournitures courantes et services approuvé par le décret n° 91-472 du 14 mai 1991 modifié relatif à la modification des cahiers des clauses administratives générales des marchés publics de travaux, de fournitures courantes et de services, de prestations intellectuelles et de marchés industriels.

7/18

### **Déclaration, attestations sur l'honneur**

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatives à la protection de la main d'œuvre et aux conditions du travail.

Le candidat déclare sur l'honneur:

- ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France) conformément à l'article 51 du décret 2016-360,
- n'entrer dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des dispositions du Code du Travail en vigueur (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France).

**Le candidat s'engage, par ailleurs, sous peine d'être évincé à fournir dans les 15 jours** de la signature par l'établissement de l'accord cadre et de l'acte d'engagement (si cela n'a pas déjà été fourni préalablement) les pièces suivantes :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (*articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale*).
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus.
- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois ou au répertoire des métiers.

En cas de litige, la loi française est seule applicable.



8/18

## 6. Critères d'attribution du présent accord-cadre

### Valeur qualitative et services associés (50%)

- Adaptation du projet à la demande (date, circuit proposé, type d'hébergement, éloignement de l'hébergement etc...) – 25%
- Services associés : modalités des assurances, présence d'un contact local, obtention d'un contrat /label qualité tel que celui de l'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques, qualité du transport, les conditions de modifications d'effectifs etc...) – 25%

### Valeur financière (50%)

- Prix de la prestation (coût du voyage avec **assurances** annulation groupe incluse, repas compris, péages etc ; étude globale du prix au regard de la prestation complète) - 50%

Chaque critère se verra attribué une note allant de 1 à 3.

1 = insuffisant (réponse non conforme aux attentes ou absence de réponses)

2 = satisfaisant (réponse conforme aux attentes et description du cahier des charges)

3 = très satisfaisant (réponse allant au-delà de l'attendu et présentant un avantage pour l'établissement)

La note du critère sera pondérée par la valeur du critère de pondération.

## 7. Analyse des offres

Après la remise des offres, le Pouvoir Adjudicateur étudie chacune d'elles. Il peut demander des précisions sur le chiffrage de la prestation si cela lui paraît être nécessaire.

Le candidat dispose de 72 heures pour répondre à cette demande. Après l'échange d'informations autour de l'offre, il peut y avoir négociation.

**Afin de ne pas rompre l'égalité de traitement des candidats**, celle-ci ne doit pas avoir pour but de s'écarter des études de cas proposés.

Dans le cas contraire, les autres candidats seront informés des précisions apportées et auront 72 heures pour rectifier leur offre. Les échanges se feront sur la plateforme de l'AJI.





9/18

#### **8. Date de remise des offres et modalités de dépôt**

La date limite de remise des offres est fixée au **26 juin 2019 à 12 heures** sous forme dématérialisée via le site de l'AJI à l'adresse : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/83737/show>

ou sur la boîte mail : [0310028m-gest@ac-toulouse.fr](mailto:0310028m-gest@ac-toulouse.fr) du Collège Vincent Auriol de Revel.

#### **10. Modalités d'obtention des renseignements complémentaires**

Les candidats souhaitant avoir des renseignements complémentaires en rapport avec la consultation pourront en faire la demande auprès du service intendance du par courrier ou mail à l'adresse suivante : [christelle.cassan@ac-toulouse.fr](mailto:christelle.cassan@ac-toulouse.fr) ainsi que sur la plateforme dématérialisée de l'AJI. Cette plateforme sera à privilégier dans la mesure où l'ensemble des soumissionnaires pourra consulter les interrogations de leur concurrent et les réponses du pouvoir adjudicateur.

### **C. PROJETS DE SEJOUR**

Les projets, présentés ci-dessous sont proches de nos besoins futurs mais **restent théoriques** et peuvent être modifiés ou annulés par le pouvoir adjudicateur.

#### **Lot n° 1- SEJOUR CULTUREL en Croatie**

Ce voyage est destiné aux élèves de troisième du Collège Vincent Auriol et organisé par le professeur documentaliste dans le cadre de leur programme d'histoire-géographie et aura pour but d'éveiller la conscience européenne et de sensibiliser les élèves aux enjeux et conflits du monde contemporain à travers l'évocation de la guerre en ex Yougoslavie.

**Les dates souhaitées : du 29 mars au 04 avril 2020 inclus**

**Transport souhaité :** Autocar

**Effectif Prévisionnel :** **79 personnes maximum** (75 élèves et 4 accompagnateurs)

**Merci d'Indiquer également le tarif pour un groupe de 64 personnes** (60 élèves et 4 accompagnateurs).



10/18

**Programme souhaité :**

- **Jour 1 Départ : Dimanche 29 mars**

Nuit à bord de l'autocar.

- **Jour 2 : lundi 30 mars – Visite de Split**

Prévoir le petit déjeuner en restaurant dans le tarif

Split : place de la république, Riva, le Palais de Dioclétien (remparts et portes, Temple de Jupiter, salles souterraines), Mestrovic, Kastelet

Nuit vers Neum

Début de la pension complète

- **Jour 3 : mardi 31 mars- Visite de Dubrovnik**

Palais Sponza, place de la Loggia... découverte de la ville, ses remparts, Porte Pile, fontaine d'Onofrio

Nuit dans les environs de Split

- **Jour 4 : Mercredi 01 avril – Solin et Zadar**

Visite de Solin : amphithéâtre de Solin

Zadar : le Forum Romain, porte de Terre-Ferme, Place du Peuple, les remparts, la Riva et les orgues marines, forum romain...

Nuit vers Rijeka

- **Jour 5 : Jeudi 02 avril**

Proposer la visite de Porec ou Rovinj (merci de préciser le prix détaillé de ses deux visites pour que l'on puisse choisir)

Pula : amphithéâtre, forum et temple d'Auguste.

Nuit à Lido di Jesolo

- **Jour 6 : Vendredi 03 avril - Vérone**

visite de l'amphithéâtre,

Maison de Juliette (cour extérieure)

Départ pour la France, nuit en car.

Petit déjeuner en restaurant

- **Jour 7 Retour : Samedi 04 avril – Retour à Revel**

Petit-déjeuner en cafétéria sur autoroute.

Déjeuner à prévoir selon l'heure de retour

Merci de proposer en option le prix d'un guide pour chaque journée (nous pourrions être amenés à retenir un guide sur 1 ou 2 journées au final)



11/18

**Modalités d'hébergement et de restauration souhaitées :**

- Hébergement en hôtel 3 étoiles minimum à proximité des sites à visiter ou dans une zone la plus pertinente afin de diminuer les temps de transports (merci de respecter les zones géographiques demandées pour les hôtels).
- **Restauration en pension complète**, à partir du repas du **dîner du jour 2 jusqu'au petit-déjeuner du jour 8** et proposer en option le déjeuner du jour 7 si nécessaire. Enfin, merci **d'intégrer également** dans la pension complète **le petit-déjeuner du jour 2 en arrivant à Split.**

**Inclure l'assurance annulation individuelle et collective de manière obligatoire au prix.**

**Lot n°2 : Séjour linguistique en Irlande – DUBLIN**

Il s'agit de proposer un voyage linguistique en Irlande pour des élèves inscrit en section européenne ; l'objectif du voyage sera de découvrir la culture irlandaise et de pratiquer la langue.

**Dates souhaitées :** au cours du 31/03 au 04/04/2019 **(possibilité de décaler un ou deux jours avant ou après ces dates si cela permet de faire baisser la prestation)**

**Effectif prévisionnel : 44 personnes** (40 élèves et 4 accompagnateurs). Merci d'établir un devis également sur la base de 49 participants (dont 45 élèves et 4 accompagnateurs)

**Transport souhaité :** avion + bus (faire une offre tarifaire intégrant en option le transport en autocar A/R de Revel à l'aéroport de Toulouse Blagnac en plus des trajets à prévoir en avion et en bus en Irlande).

Préciser impérativement le nom de la compagnie aérienne et les délais à respecter pour les paiements.

**Programme souhaité :**

- **Jour 1 : le 31/03**
  - o Départ de Revel transfert à l'aéroport de Toulouse direction Dublin
  - o Visite de la ville si horaires d'arrivée le permettent (visite panoramique guidée éventuellement)
- **Jour 2 : visite de Dublin**
  - o Visite de Trinity College
  - o The Book of Kells,
  - o visite de Dublin Castle



12/18

Indiquer en option le tarif pour les visites guidées de ces sites touristiques

- **Jour 3 : Journée d'excursion dans le comté de Wicklow**
  - o **Matin** : Powerscourt : avec visite de la demeure, des jardins botaniques et de la cascade.
  - o AM : découverte de Glendalough avec visite du monastère, puis randonnée dans Wicklow National Park
- **Jour 4 : Visite de Causey FARM**
- **Jour 5 en option** : proposer d'autres visites sur Dublin pour une 5<sup>ème</sup> journée
  - o Visite du National History Museum, visite panoramique guidée de la ville etc... (à titre informatif mais non obligatoire)

**D'autres lieux touristiques pourront être proposés par le voyageur.**

**Modalités d'hébergement et de restauration souhaitées** : Hébergement en famille d'accueil avec 3 enfants par famille maximum idéalement dans Dublin.

Le voyageur proposera une offre en pension complète du jour 1 au jour 4 inclus.

**Le tarif inclura une assurance annulation individuelle et collective de manière obligatoire au prix total.**

### **Lot n° 3 : Séjour linguistique en Allemagne**

Il s'agit de proposer un voyage linguistique et culturel en Allemagne pour des élèves collégiens; l'objectif du voyage sera de découvrir la culture allemande et de pratiquer la langue autour du programme d'histoire du niveau 5<sup>ème</sup>

**Dates souhaitées** : au cours du 31/03 au 04/04/2019

**Effectif prévisionnel** : 54 participants (50 élèves et 4 accompagnateurs)

Merci d'établir un devis également sur la base de 49 participants (45 élèves et 4 accompagnateurs)

**Transport souhaité** : Autocar

**Programme souhaité** :

- **Jour 1 : le 31/03 départ de Revel direction Aix la Chapelle**
- **Jour 2 : Aix la chapelle**
  - o Petit déjeuner en auberge de Jeunesse à Aix et installation dans l'Auberge de jeunesse d'Aix puis visite guidée du centre Charlemagne et visite de la cathédrale et du centre-ville.
  - o Début de la pension complète pour le dîner du jour 2
- **Jour 3 : Cologne**



13/18

- Visite guidée en français du musée romain germanique et visite du musée du chocolat
- Prévoir la nuit en Auberge de jeunesse à Cologne ou à Bonn
- **Jour 4 : Bonn**
  - Visite guidée en français du musée de l'histoire de la RFA
  - Visite guidée du Deutches Museum (mettre cette visite guidée en option)
  - Temps libre dans le centre-ville de Bonn
  - Nuit en auberge de jeunesse (Cologne ou Bonn ; si possible la même que celle de la veille)
- **Jour 5 : Bonn ou Journée au bord du Rhin avant départ le soir**
  - Soit proposer une deuxième journée à Bonn (dans ce cas prévoir dans le prix la visite guidée en Français du Landesmuseum) et la visite guidée en Français de la maison de Beethoven.
  - Soit proposer une journée au bord du Rhin (laissé à l'appréciation du voyageur)

**Merci de proposer un devis indiquant la différence tarifaire pour ces 2 possibilités (la deuxième journée à Bonn ou la journée au bord du Rhin afin de permettre de choisir)**

- Prévoir le repas du soir avant le départ en restaurant avant le retour en Bus pour Revel  
Fin de la pension complète
- Jour 6 : Retour en Bus vers Revel  
Prévoir le petit déjeuner du retour en option et le repas du midi en option afin que l'on puisse choisir

**Modalités d'hébergement et de restauration souhaitées : Hébergement en Auberge de Jeunesse à Aix la chapelle et à Bonn ou Cologne pour la fin du séjour.**

L'auberge de jeunesse devra pouvoir confectionner des paniers repas pour les déjeuners du séjour.

**Le voyageur proposera une offre en pension complète du dîner du jour 2 au dîner du jour 5 inclus et devra mettre en option les autres repas demandés.**

**Lot n° 4 : Séjour au ski**



14/18

**L'établissement souhaite organiser 2 mini séjours de 2.5 jours au ski dans une station de ski des Pyrénées Ariégeoises avec le transport en option** (les modalités de transport font l'objet d'une réponse distincte directement par un transporteur, cf lot 4 page 11 ; possibilité pour un organisme de voyage qui travaille avec des transporteurs de répondre aux 2 lots).

Les dates souhaitées :

- de préférence du 09/03/2020 au 13/03/2020 ou sinon du 03/02/2020 au 07/02/2020

Effectifs approximatifs :

- Premier séjour (du 09/03 au 11/03) : environ 68 personnes (3 classes de 20 élèves et 8 accompagnateurs dont 1 adulte non skieur)
- Deuxième séjour (11/03 au 13/03) : environ 48 personnes (2 classes de 20 élèves et 8 accompagnateurs dont un adulte non skieur)

Soit un total approximatif de 116 personnes sur la totalité des 2 mini-séjours.

Modalités organisationnelles :

Le premier groupe arrivera le 09 mars vers 8h et skiera sur le domaine le matin et l'après-midi. La pension complète débutera le soir du 09/03/2020 et se terminera le 11/03 à midi (le déjeuner devra être inclus dans la prestation du 11/03) et le goûter sera à prévoir pour le lundi après-midi après la séance de ski.

Le deuxième groupe arrivera le mercredi 11/03 vers 10h-10h30. Ils skieront l'après-midi et la pension complète débutera le mercredi 11/03 au soir. Ils repartiront le vendredi 13/03 en fin d'après-midi. La pension complète s'arrêtera au vendredi midi.

Le tarif proposé intégrera dans la pension complète (petit déjeuner, déjeuner, dîner et le prix d'une collation par élèves). Cette collation sera proposée le lundi et mardi pour le 1<sup>er</sup> groupe et le mercredi et le jeudi pour le 2<sup>ème</sup> groupe (boisson chaude et biscuits énergisants ou équivalents).

Type de prestation souhaitée :

Le prix du séjour devra inclure :

- l'hébergement en pension complète sur la base de 2 nuits en chambre collective pour les élèves (du repas du soir du 1<sup>er</sup> jour au repas du midi du 3<sup>ème</sup> jour pour chaque mini-séjour).
- la location du matériel de ski (ski+ bâtons + chaussures + casques) pour tous les élèves
- location de ski pour les accompagnateurs au réel (selon nos besoins ; entre 3 et 5 maximum par séjour a priori).
- les forfaits pour les remontées mécaniques et accès au domaine pour 7 accompagnateurs sur 8 (1 des accompagnateurs restera au chalet pour gérer les blessures ou malades éventuels)
- des cours de ski avec moniteurs (3 moniteurs sur la base de 2h de cours /demi-journée pour le premier séjour, 1 moniteurs sur la base

de 2h de cours / demi-journée pour le deuxième séjour) soit un total de 40h de cours à prévoir.



15/18

Autrement dit :

- 3 moniteurs pendant 4h (2h matin et 2h après-midi) les deux premiers jours du séjour du groupe 1 et 3 moniteurs pendant 2h le mercredi 11/03 après-midi toujours pour le groupe 1
- 1 moniteur pendant 2h le mercredi après-midi pour le second groupe et 1 moniteur pendant 4h sur les 2 autres jours (2h le matin et 2 h l'après-midi) toujours pour le groupe 2.

#### **Lot n°5 : Transport pour aller au ski (station Pyrénées Ariégeoises)**

L'établissement cherche un transporteur pour pouvoir réaliser le voyage au ski (cf lot 4).

En raison de la présence de 2 groupes d'élèves distincts sur la semaine les modalités organisationnelles pour le transport sont les suivantes :

- **Le lundi 09/03 départ à 5h30** (dernier délai) de Revel en bus en direction des Pyrénées ariégeoises (faire une proposition tarifaire sur les 3 stations de ski ariégeoises ★) avec le **1<sup>er</sup> groupe composé de 74 personnes** – Arrivée à la station vers 8h00/8h30 – Effectif 74 personnes
- **Le mercredi 11/03/2020 départ de Revel à 8h00** (dernier délai)- arrivée en fin de matinée à la station de ski avec le **2<sup>ème</sup> groupe de 52 personnes**. A noter qu'il faut **prévoir d'acheminer un ou deux autres bus ce jour-là** afin de pouvoir **redescendre le 1<sup>er</sup> groupe** composé de 74 personnes l'après-midi.
- **Le mercredi 11/03 à 14h-14h30** retour des bus (celui ayant transporté le 2<sup>ème</sup> groupe de 52 personnes plus celui devant ramener le 1<sup>er</sup> groupe de 74 personnes) en direction de Revel.
- **Vendredi 13/03 départ de la station de ski à 17h30** pour retour sur Revel vers 19h30-20h. (avec le groupe de 52 personnes)

A noter que les dates pourraient évoluer en fonction des disponibilités des hébergements de ski (2 périodes sont donc envisageables et seront précisés après l'appel d'offre : du 09/03 au 13/03 ou du 03/02 au 07/02/2020)

★ Merci de faire une proposition tarifaire en indiquant le tarif de ces A/R pour la station des Mont d'Olmes, la station d'Ascou Pailhères, et la station Ax-Bonascres



16/18

## E. EXECUTION DU MARCHÉ

Les conditions du marché qui s'appliquent sont celles définies dans le présent cahier des charges et non celles prévues par le soumissionnaire.

A aucun moment, les conditions propres du fournisseur ne peuvent s'y substituer, même si elles figurent au dos d'un devis soumis à signature du Pouvoir Adjudicateur.

### 1. Contenu de la prestation

**Transport** : selon les lots, le transport sera assuré en autocar grand tourisme, en train, et ou en avion. La prestation inclut les transports sur place et également les frais de stationnement ainsi que toutes les taxes afférentes au mode de transport demandé pour chacun des lots.

Le candidat s'engage à respecter toutes les règles et normes en vigueur relatives au transport en commun de groupes d'enfants.

**Restauration** : le candidat fournira la totalité des repas pour l'ensemble des participants selon les exigences mentionnés dans la partie « projet » indiquées pour chaque lots.

**Hébergement** : l'hébergement respectera les exigences mentionnées dans la partie « projet » en fonction des lots et fera l'objet d'un descriptif indiquant les modalités d'hébergement en fonction du type d'hébergement souhaité (sanitaires privatifs ou pas pour les auberges de jeunes etc...)

#### **Assurance :**

Une assurance assistance sera incluse dans l'offre de prix ainsi qu'une assurance annulation individuelle ou collective liée à l'annulation d'un séjour par décision des autorités gouvernementales pour la sécurité des participants.

De manière générale, **tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché** et inclus dans son offre. **Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateur (nous ne souhaitons pas d'hôtels demandant de verser une caution lors du séjour aux élèves et accompagnateurs).**





17/18

## 2. Définition du prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations, incluant tous les frais, charges, fournitures, matériels et sujétions du titulaire (notamment frais de livraison, d'installations, ou diverses taxes etc...).

Les offres sont établies sur la base des conditions économiques en vigueur au mois correspondant à celui de remise des offres des marchés.

Les prix sont fermes et partiellement actualisables selon les termes de l'article 18 du décret 2016-360.

En cas d'augmentation du prix du voyage (dans sa totalité) de plus de 5 %, le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'annuler la procédure en cours, sans indemnité pour le prestataire retenu.

## 3. Acomptes

Conformément au Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, seules les prestations qui ont donné lieu à un commencement d'exécution du marché ouvrent droit à des acomptes.

Cependant, pour les organismes de tourisme et conformément à l'article R211-6-10 du code du tourisme et sous réserve que l'organisme de voyage soit immatriculé au registre des opérateurs de séjour et de voyage en France (cf Atout France), un acompte est possible. Il ne pourra excéder 70% du prix du séjour. Les 30% restants ne pouvant être versés que sur la remise de documents permettant de réaliser le voyage.

## 4. Paiement des factures

Le paiement des factures est assuré à 30 jours. Le comptable assignataire des paiements est l'Agent Comptable du Pierre Paul Riquet de Saint-Orens-de Gameville (31). Toutes les sommes sont exprimées en euros ; tous les documents sont rédigés en français. **Les factures sont présentées en 3 exemplaires, un original et deux duplicatas ou sont déposées sur la plateforme chorus pro.**

Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de deux points.



18/18

## 5. Litiges

Le titulaire répond à l'égard du de tout manquement aux obligations qui lui incombe en application des règles du droit français. Il est garant de l'installation des différents matériels et responsable de la bonne exécution du marché

Eviction du titulaire du marché : Le pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'évincer le titulaire retenu par le MAPA, au cas où ce dernier aurait manqué à ses engagements ou obligations dans l'exécution du marché.

Règlement des litiges : en cas de litige, la loi française est la seule applicable, et les tribunaux français sont les seuls compétents. Les litiges seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse, le seul compétent en cas de litige portant sur le marché à procédure adaptée. Il est formellement spécifié qu'en aucun cas ou pour quelque motif que ce soit, les contestations qui pourraient survenir entre le et le titulaire du marché ne pourront être invoquées par ce dernier comme cause de suspension, même momentanée, des prestations à effectuer.

Le Chef d'établissement

Collège Vincent Auriol de Revel

### LE CANDIDAT

**Atteste avoir pris connaissance de toutes les dispositions particulières de ce règlement de consultation**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Cachet du titulaire et signature**